



-SYNTHESE-

Journée d'échange et de réflexions

14 juin 2013

**« Quels partenariats entre associations et pouvoirs publics
au service d'un développement durable
des territoires ruraux ? »**

- Sommaire -

Introduction, par Jean Marc Bureau, Président de la FNCIVAM p3

- **Intervention de Brigitte Giraud, Présidente du CELAVAR p4**
- **Intervention de Patricia Andriot, Vice-Présidente de la région Champagne-Ardenne p7**
- **Témoignage d’Aurélie Fauque, CIVAM Synergies p9**
- **Témoignages de Pierre-Henri Roussel et Serge Ravaux, AFIP Nord Pas de Calais p11**

Ateliers : **Le rôle des associations et les enjeux de leur maintien p13**
 Les modalités du partenariat associations/ pouvoirs publics p13

Conclusion, par Denis Lépicier, coprésident de l’AFIP p15

→ SYNTHÈSE & PROPOSITIONS p18

Introduction - Par Jean Marc Bureau, Président de la FNCIVAM

L'AFIP et la FNCIVAM sont des associations qui interviennent dans le Développement Agricole et Rural. Dans les missions qui sont les nôtres, nous estimons avoir un rôle complémentaire des collectivités.

Pendant longtemps, les associations ont proposé des actions, et c'est par un régime de subventions qu'elles vivaient et agissaient ; subventions le plus souvent reconduites d'année en année. Ce mode de fonctionnement a permis à nos associations de développer un projet associatif basé sur des valeurs d'éducation populaire et visant à agir sur des sujets peu pris en compte ou apporter des réponses aux écueils des modèles de développement existants.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les associations sont de plus en plus vues comme un moyen économique de réaliser des projets. Le carcan des appels à projets bride l'innovation. Les subventions, presque toujours annuelles, sont calées sur un « mode projet » et ignorent les frais de fonctionnement structurels et d'animation de la vie associative.

Alors, dans nos structures nous nous interrogeons. Les collectivités et l'Etat ont-ils bien compris le rôle des associations, les avantages qu'ils en tirent ? Fonctionner avec le mode projet est-il tenable ?

Dans un contexte de nouvelles lois de décentralisation et de restrictions budgétaires, il nous a semblé nécessaire de faire le point sur ces nouvelles modalités de partenariat, en nous fixant trois objectifs :

- Celui de comprendre et caractériser le rôle des associations, leur valeur ajoutée aux côtés des autres acteurs socio-économiques dans le développement durable des territoires
- Celui de mieux connaître la diversité des relations partenariales entre associations et pouvoirs publics
- Enfin, celui construire des propositions pour faciliter les partenariats au service de l'intérêt général sur les territoires ruraux entre pouvoirs publics et associations.

Intervention de Brigitte Giraud. Présidente du CELAVAR

Le CELAVAR est une coordination qui regroupe 12 têtes de réseaux associatives, œuvrant au développement des territoires ruraux. Contrairement à beaucoup de coordinations qui regroupent les acteurs par filière d'activité, le CELAVAR a une approche transversale. Le CELAVAR s'est donc légitimement penché sur la place des associations agricoles et rurales sur les territoires ruraux.

Cette question est complexe car la situation associative est elle-même compliquée. Nous avons aujourd'hui le sentiment qu'un modèle est en train de s'éteindre. Un nouveau se construit, mais n'est pas encore abouti, ni sur le plan stratégique, ni sur le plan économique.

C'est une réflexion que le CELAVAR a lui-même menée. Les données ont tellement changées, que nous ne pouvons plus tenir la même place. **Nous devons repenser notre projet associatif et le modèle économique qui va avec.** La réflexion autour du premier est en route, sur le deuxième nous sommes encore dans le flou. Par exemple, nos membres attendent de nous, en tant que coordination, que nous soyons une instance de *représentation*. Mais celle-ci ne doit-elle se faire que vis-à-vis des pouvoirs publics ? La complexité de la société dans laquelle nous vivons, nous amène à nous interroger sur la manière d'être en représentation avec l'ensemble des composantes de la société. Nous devons donc à la fois **refonder le dialogue avec les pouvoirs publics**, mais aussi **être en interlocution avec d'autres acteurs, comme le secteur de la recherche, ou celui de l'entreprise** (au-delà de la question du mécénat). Ensemble, nous pourrions relever les défis sociaux et environnementaux.

Ce constat a donné lieu à la création du Laboratoire d'Expertise Citoyenne du CELAVAR. Celui-ci repose sur l'idée que **les associations sont capables de produire de l'expertise citoyenne** et que **dans l'invention citoyenne reposent les germes de la transformation sociale**. Comme le laboratoire est quelque chose de totalement nouveau, beaucoup reste à inventer.

Via le Laboratoire d'Expertise Citoyenne, notre ambition est de :

- 1/ Faire remonter des problématiques identifiées par le secteur associatif,
- 2/ Ouvrir des chantiers de travail sur ces questions citoyennes, et les conduire en lien avec toutes les composantes de la société, et non uniquement dans l'entre soi.

Notre 1er chantier de travail a porté sur **l'intergénérationnel**.

Nous avons fait appel aux expériences des associations, pour définir l'intergénérationnel et ce qui le caractérise. Il serait bien que l'on arrive à avoir une diversité de regards, mais nous le construisons peu à peu.

Le CELAVAR a une vocation d'entraînement envers ses membres et le secteur associatif. Notre postulat est que **l'espace rural n'est pas un espace « ringard », mais un espace d'innovation**, capable de dire ce que peut être le développement rural durable demain. Beaucoup des enjeux, qu'on dit ne pas avoir résolu aujourd'hui, se retrouvent à petite échelle sur les territoires ruraux. Ils sont des lieux d'expérimentation privilégiés du développement durable. La vivacité des territoires ruraux aujourd'hui est plus que nécessaire. **Notre capacité d'entraînement est encore trop faible** car notre modèle économique n'est pas stabilisé, il est fondamental de le développer.

Le modèle des grands mouvements d'éducation populaire, portant massivement les citoyens autour de grandes causes, est en essoufflement. **Comment faire pour garder nos valeurs et impliquer nos citoyens dans des mouvements associatifs régénérés ?** Comment par exemple concilier altruisme et individualisme ? Contrairement à ce que l'on croit, il y a une vraie force associative en

France (1,3 million d'associations, 16 millions de bénévoles) et les jeunes s'engagent. Mais ils n'y trouvent pas toujours la reconnaissance de leur travail, et il est difficile de trouver des dirigeants associatifs. D'où la nécessité de réinventer l'associatif.

Présentation de l'étude du CELAVAR, sur les missions de tête de réseaux (TDR)

A la demande du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, le CELAVAR vient de lancer une étude sur la plus-value des têtes de réseaux. Une enquête a été lancée en ligne : <http://www.celavar.org/actualites/actualite-du-celavar/un-questionnaire-en-ligne-pour.html>

Pourquoi ce travail ?

Les associations qui appartiennent à des réseaux organisés ont un taux de mortalité bien moindre que les associations « isolées ». Les TDR ont un rôle réel auprès de leurs membres et il semble important de le rappeler. L'objet de l'étude est de montrer qu'elles ont des missions et de vrais projets stratégiques.

Les têtes de réseaux sont aujourd'hui extrêmement affaiblies. Elles sont bousculées par l'affaiblissement de l'Etat, se perdent en gestion du quotidien. Les financements publics restent structurants pour les TDR au national aujourd'hui. L'enjeu est que ce financement socle soit assuré sans le conditionner point par point à des critères de projet, mais bien pour **assurer le socle qui permette aux associations de développer leur projet**. C'est une sorte de contrat : « vous financez le socle, nous nous engageons sur le projet stratégique ».

Bâtir le projet stratégique ne s'improvise pas et ne se fera pas dans l'entre soi associatif ; d'où le travail du CELAVAR. Il faut développer un système d'accompagnement des TDR et un système de financement probablement hybride public/privé.

Le CELAVAR avait conduit en 2007, un premier travail sur les têtes de réseaux associatives. 4 modèles de TDR étaient définis :

- Les « survivantes » : elles ne proposent pas un service à forte valeur ajoutée à leurs adhérents, leur objet s'est délité avec le temps ;
- Les « val'heureuses » : elles sont encore portées par leurs valeurs originelles ;
- Les « expertes » : elles ont une forte présence sur les services aux adhérents, au risque d'en perdre l'objet et le projet associatif.
- Les « faiseuses d'innovation » : elles arrivent à croiser leur objet et les valeurs, à les faire partager avec leurs adhérents. Elles ont en même temps des services aux adhérents à forte valeur ajoutée. Elles reposent sur la régénération et la co-construction permanente des objectifs stratégiques de l'association. C'est un modèle ambitieux qui doit nous inspirer.

Questions

Quel est le bon modèle économique ?

Le secteur associatif doit garder des financements structurants, seuls garants de l'intérêt général. Il doit aussi diversifier, mélanger ses sphères de financement, pour pouvoir gagner en liberté, en part d'initiative et faire transformation sociale. La commande publique est une forme d'inféodation aux pouvoirs publics.

La CPCA s'est mobilisée pour une définition légale de la subvention. Cela reste un mode possible. Comment renforcer cela par décret et faire reconnaître l'eurocompatibilité de ces subventions ?

C'est une forme de deal : les collectivités ne donnent pas l'ensemble des financements dont ont besoins les associations, mais une base solide pour qu'elles puissent aller les chercher par ailleurs.

Est-ce que des similitudes peuvent être trouvées entre le laboratoire de l'expertise citoyenne et les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), développés par le labo de l'ESS et les CRESS ?

Pour rappel, avec la création des PTCE, l'idée était de faire un pendant aux pôles de compétitivité. Donner de la visibilité à l'ESS, faire émerger des choses concrètes sur les territoires. Ils se définissent comme des regroupements d'acteurs de l'ESS, faisant corps pour renforcer les coopérations économiques sur un territoire. 22 pôles témoins ont été identifiés et font l'objet de recherches particulières. Cette notion est en passe d'être inscrite dans la loi ; cela pourra donner une reconnaissance institutionnelle pour les porteurs de projets.

Nous sommes typiquement dans des projets qui visent à renforcer le lien entre les associations et les entreprises. Cependant, aujourd'hui la définition de l'ESS est très ouverte et pas forcément stable. Il reste à démontrer la complémentarité de l'ESS avec les autres modèles, à partir de ses caractéristiques propres. Les associations représentent la composante la plus importante de l'ESS. Dans notre modèle, nous avons un double levier : les bénévoles et les salariés.

De manière caricaturale, on entend parfois que lorsqu'une usine ferme, on fait un musée. La vision du laboratoire d'expertise citoyenne semble être aux antipodes d'une vision muséographique. Comment sortir d'une « vision musée » des territoires ruraux ?

Aujourd'hui, on parle de métropolisation mais pas de ruralité. Le rural est souvent limité à l'agricole. La question de refaire mouvement rural se pose, porter « les » ruralités. L'Association des Maires Ruraux de France s'interroge à ce sujet : comment les gens qui habitent à la campagne aujourd'hui se reconnaissent comme ruraux et ont envie de porter des projets ensemble ? L'espace rural aujourd'hui est encore vu comme résiduel, on ne s'y investit pas. La démographie, contrairement à ce qu'on croit, n'est pas mauvaise, l'enjeu est bien de faire mouvement.

On assiste à une montée en puissance de la sphère privée qui propose de l'expertise, et le recours à la commande publique de plus en plus fort... quelle lecture peut-on avoir de ces mouvements ?

Il existe une vitalité associative forte. Nous remarquons que les associations de moins de 5 ans sont construites sur des modèles économiques très différents : plus grande mixité des revenus, contributions citoyennes, revenus d'activités, mécénat... Les associations historiques sont celles qui ont le plus de difficultés à s'en sortir.

Comment peut-on rendre plus visible l'intérêt des regroupements associatifs multiples, tel le CELAVAR, pour les bénévoles qui s'y perdent un peu ?

Le problème ne se poserait pas, si les associations étaient mieux reconnues. A partir du moment où le message passe et où les citoyens se sentent entendus, l'enjeu quitte les arcanes des structures et se porte sur les messages défendus. On ne se définit pas par son adhésion à x, qui adhère à x et x, qui lui-même adhère à x ! Il ne faut pas forcément rationaliser le nombre de structures, mais que chacune arrive à mieux affirmer sa position.

Lorsque l'on parle d'ESS, on parle rarement d'agriculture. Or l'agriculture, c'est de l'activité également. Comment créer des passerelles ?

Il n'y a pas une vision partagée de l'agriculture : quelle part dans le bien commun ? Cette tension n'aide pas à faire reconnaître l'agriculture dans le mouvement associatif et le mouvement de l'ESS.

Intervention de Patricia Andriot. Vice-Présidente de la région Champagne-Ardenne

Nous nous trouvons dans un contexte de mutations sociétales profondes. Nous connaissons à la fois une révolution technologique, qui a un impact sur les questions démocratiques, et une révolution énergétique, qui nécessite que nous repensions nos modèles de fonctionnement. Nous manquons encore de repères au milieu de ces bouleversements. Notre société française, restée très jacobine, se trouve bousculée dans ces modèles.

L'Etat a du mal à décentraliser. J'observe beaucoup de malaise et de conflits chez les élus et les techniciens des pouvoirs publics. Il y a réduction de moyens au national (renvoyés localement), et en parallèle les personnels essaient d'en faire toujours autant. Le travail est moins bien, dans de moins bonnes conditions. Mais personne ne veut perdre le pouvoir, malgré le consensus sur la nécessité de décentraliser.

L'enjeu premier est avant tout démocratique. **Il s'agit de redonner du pouvoir à la proximité et d'assurer le passage à une démocratie participative.** Cela signifie sortir d'une logique je vote/l' élu fait, pour aller vers une co-construction des politiques publiques. Ce n'est pas évident. D'une part ce n'est pas très bien accepté par les élus, d'autre part il y a une défiance de la part de l'opinion publique, qui attend que l' élu « fasse son boulot ». La parole citoyenne n'est pas évidente. Il y a quelques très bons modèles, il faut aller voir ce qui se fait par exemple autour de la transition énergétique.

Tout cela interpelle fortement les relations pouvoirs publics/associations. Les associations peuvent être vues comme un contre-pouvoir par élus, ou un pilier de la démocratie participative...

La charte d'engagement réciproque :

Un travail est aujourd'hui conduit autour de l'écriture d'une charte d'engagement réciproque association/pouvoirs publics. Le groupe de travail réunit l'Etat le RTES (Réseaux des territoires pour une économie solidaire), des régions, départements, grandes villes, des députés et sénateurs, des réseaux associatifs. La charte décline les principes communs et les engagements des uns et des autres. Son objectif est de faire **reconnaître l'association comme vecteur de la démocratie.** L'enjeu sera de faire vivre la charte.

Par cette charte, nous voulons **sécuriser le cadre pour les associations.** Il faut faire attention que les associations payent pas plus que les autres au pot commun, ne soient pas les variables d'ajustement. Même si une collectivité donne moins, elle peut sécuriser le cadre. Nous encourageons à mettre en place des conventions triennales : pas budgétaire car les budgets sont annuels, mais au moins sur un cadre de relation. Celui-ci doit être plus qu'une convention d'objectif, et **reconnaître les structures pour leur projet politique.** Avoir une partie sur objectifs, une partie sur fonctionnement.

Nous sommes en train d'aller vers une démocratie qui fonctionne sur trois pieds : état, collectivités et société civile. Il nous faudra refonder le contrat de société autour de ces trois composantes. Il nous faudra également repenser l'économie, qui s'est trop autonomisée, alors qu'elle devrait être au service du bien commun (cf. Laurent Davezies). Pour cela, nous devons **reconnecter l'économie au territoire, décroïsonner économique, social et environnemental, croire aux petits projets.** L'ESS est attendue là-dessus. Il ne faut surtout pas dire les entreprises font l'économie et emploi, les environnementalistes s'occupent d'environnement et les associations sont la soupape de sécurité sociale !

Sur les territoires ruraux, il y a une attente d'organisation et de vivre ensemble, et non pas que de « services ». Il y a également une vraie attente en termes d'agronomie et territoire. L'agriculture est très liée au territoire. Il y a un lien structurel entre agriculture et ESS. Ce n'est pas un hasard si la structure coopérative est très présente en agriculture. L'enjeu est de rééquilibrer les rapports de forces entre agricultures alternatives et agriculture industrielle.

Questions

Quid des modalités de réalisation ? Les intentions sont là chez les élus, mais dans la réalisation nous sommes dans des relations très normées, il faudrait d'avantages de relations directes. Par exemple la présence d'élus/agents à nos conseils d'administration, qui en disent plus sur nous que les montages de dossiers.

Faute de moyen, le ministère a déserté vos conseils d'administration, le retrait des MAD (personnes Mises à Disposition des associations) a également contribué à diminuer les relations directes. Les représentants du gouvernement n'ont pas déserté toutes les structures. Avant, il y avait une vraie reconnaissance des associations, maintenant ils se concentrent sur d'autres structures : c'est une question de choix, de rapport de force et de volonté politique. Il ne faut pas hésiter à interpeller les élus.

Comment accompagner les structures dans l'ESS ?

En faisant bouger les rapports de force. Il y a une ambiguïté. D'un côté on affirme qu'il y a une place pour l'ESS, c'est dans les textes (avance de trésorerie etc.), alors que sur terrain c'est l'inverse. Beaucoup d'élus disent qu'il faut cesser de faire du saupoudrage et donner aux gros projets.

Témoignage d'Aurélie Fauque, CIVAM Synergies

Le réseau Synergies est né en 2010, avec pour cœur de métier la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Il y avait déjà un fort partenariat entre la FD CIVAM et un pays « Voynet » sur le territoire de Mayenne, autour de la question de l'énergie. Des différentes interventions sur les territoires, plusieurs constats sont ressortis :

- L'isolement des communes pour mettre en place des projets novateurs
- L'existence des expériences et des compétences mayennaises à valoriser et à mutualiser
- Un besoin de faire écho aux réalisations durables pour qu'elles se multiplient

Missions du CIVAM Synergies :

Conseiller les particuliers sur l'énergie et le développement durable (EIE...)	Eduquer à l'environnement et au développement durable	Accompagner les projets innovants et les territoires	Apporter un appui technique autour de l'énergie	Mettre en réseau les collectivités vers un développement durable
--	---	--	---	--

Nous allons présenter la mission de mise en réseau des collectivités.

Objectifs :

- Développer les **échanges d'expériences** entre les communes en valorisant les **connaissances acquises par les élus**.
- Développer des **outils** aidant les communes adhérentes à **construire leur projet**.
- Faire écho aux **réalisations durables** pour qu'elles se multiplient...

Outils à disposition : lettres d'information pour les communes adhérentes, groupes de travail (par exemple sur les piscines municipales), plaquettes qui synthétisent les références techniques et textes de loi, mise en relation des élus qui rencontrent des choses similaires, apport d'un regard extérieur (ouvrir le champ des possibilités). Les ateliers (=journées de rencontre sur un thème) concentrent le principal de l'activité.

Types d'ateliers : performance énergétique, éco-quartiers, isolation des bâtiments anciens, management dans les petites communes, etc. 155 communes ont participé à une rencontre.

Animation des rencontres : toujours une salariée en animation, mais c'est vraiment les élus qui parlent, qui présentent. Nous organisons la logistique mais restons très discrets dans le déroulement de la rencontre.

Choix des thèmes : il est réalisé par le comité de pilotage qui se réunit chaque trimestre (composé d'élus) + bulletin à la fin des ateliers (quels thèmes voulez-vous voir traités ?) + parfois des coups de fil de communes qui veulent présenter un projet.

Souvent après les réunions, les gens trainent, continuent de discuter du sujet pendant 1h, 1h30 -> c'est un indicateur qu'on ne valorise pas assez !

Questions

Quelles sont vos sources de financement ?

Au démarrage : l'Europe, la Région Pays de la Loire, l'ADEME, de l'autofinancement. A partir de 2013, cela se complique. Pour le moment, le projet repose sur un nouveau co-financier, le Conseil Général, et la DREAL. Mais nous avons beaucoup de travail pour nous plier aux dossiers demandés, et n'avons pas de financement sécurisé pour 2014. Pendant ce temps, nous n'organisons pas d'ateliers ! Si l'on rencontre plus de difficultés de financement aujourd'hui qu'au début, c'est parce que l'on nous reproche de ne plus être innovant (après 3 ans, on n'est plus innovant !). Les conseillers régionaux, nous reprochent parfois de faire le travail de l'Association des Maires de France (AMF), et nous répondent qu'ils donnent déjà à l'AMF. Or il y a une bonne articulation, et on travaille parfois avec l'AMF.

Pistes : augmenter les adhésions, essayer de mobiliser des fonds de formation des élus ou les lignes pour la formation des élus qui existent dans les budgets communaux (il faut l'agrément formation des élus).

Est-ce qu'il y a une implication forte des élus ou sont-ils de simples consommateurs de l'offre synergies ?

Au comité de pilotage oui, il y a une forte implication. Du côté des bénéficiaires, non, ils ne voient pas vraiment les coulisses.

Témoignages de Pierre-Henri Roussel et Serge Ravaux- AFIP Nord Pas de Calais

Historique des partenariats et réseaux en Nord- Pas de Calais :

- 1990/2000 : plusieurs associations rurales
- 2001 : création de l'AFIP Nord-Pas de Calais pour coordonner cette multitude d'acteurs
- 2001/2005 : coopération informelle (rapprochement avec le Gabnor...)
- 2005 : création du « collectif de l'envie au projet » qui regroupe quatre associations : Afip, A petit pas, Avenir, Accueil paysan (= les « 4A »). La coopération devient plus formelle. Création d'une couveuse d'activité pour que les porteurs de projets puissent signer des CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) . De plus, création d'un espace test agricole : le Gerموir. Il est soutenu par le programme régional création, transmission d'activités.
- 2006 : mise en place par le Conseil Régional du dispositif Accompagnement développement vie associative (ADVA), qui présente un axe animation de réseau. Permet d'avoir une subvention de 15 000€/an
- Création de la charte du développement durable solidaire et des associations, signée par une quinzaine d'association
- 2011 : création du réseau InPPACT Nord-Pas de Calais, qui réunit 12 associations. L'AFIP consacre 1/3 temps salarié pour l'animation.
- Beaucoup d'associations qui travaillent sur la création d'activité. Le Conseil Régional soutient via une enveloppe commune. On a pris le temps d'expliquer nos spécificités et complémentarités.

Présentation de la démarche STEP :

[Film : démarche STEP en Nord- Pas de Calais. Ce film est en ligne sur le site Internet de l'AFIP : <http://www.afip.asso.fr/spip.php?article384>]

Démarche STEP : stimuler les territoires par l'emploi et les projets. STEP désigne un système de formation/développement pour des porteurs de projet. Il s'agit d'un outil territorialisé d'accompagnement à la création d'activité. La démarche STEP repose sur la constitution, l'articulation et la mise en réseau de deux groupes d'acteurs : les porteurs de projets s'engageant dans la formation, et les personnes ressources, c'est-à-dire les acteurs locaux en lien avec la problématique de l'emploi et de la création d'activité.

Cette démarche se décompose ainsi en 2 phases : la première concerne l'animation territoriale et seconde porte sur la formation des porteurs de projet.

• L'animation territoriale repose sur :

- La réalisation d'un diagnostic sur l'emploi et les services du territoire
- La mobilisation et l'animation de comités de suivi locaux de projets associant les élus, techniciens, acteurs de l'emploi (consulaires, acteurs économiques, Pôle Emploi)
- La sensibilisation à la création d'activité et la constitution d'un réseau d'appui aux porteurs de projets
- L'animation de la réflexion sur les besoins de services : information et mobilisation d'acteurs

• L'accompagnement des porteurs de projet a pour objectif de :

- Clarifier le projet professionnel de celui-ci et mieux connaître le territoire d'implantation de l'activité : ses atouts, ses faiblesses.
- Monter son projet et en étudier l'opportunité et la faisabilité d'implantation choisie
- Améliorer ses capacités d'expression et de communication pour présenter son projet
- Se confronter à l'activité visée par un essai en milieu professionnel

Questions

Vous regroupez beaucoup de structures, chacune a une histoire. Comment vous montrez la cohérence d'ensemble aux financeurs. Comment une structure comme l'AFIP arrive à exister, à être identifiée dans ces différents niveaux de collectifs ?

L'AFIP émane de militants du MRJC et autres. Quand l'AFIP s'est installée à Ambricourt, il y avait l'association A Petits Pas. Rapidement s'est posée la question de la multiplicité des structures et de l'image collective. Quand les dynamiques collectives sont nées, avec le collectif de l'envie au projet, cela a généré des tensions au niveau des demandes de subvention. On a réussi à faire la différence et créer des limites, un cadre.

Comment est financée la démarche STEP ?

Au départ par du FSE, mais on est sorti de la dynamique FSE, les salariés n'en pouvaient plus. Aujourd'hui se sont les pays Voynet qui financent. Le Conseil Régional contracte avec les pays sur certains projets, dont le volet création d'activité. Il y a un chiffrage de l'ensemble de la démarche et elle est financée à 100%.

- Ateliers -

Rôle des associations et enjeux de leur maintien

Ecueils à éviter :

-> Définir l'association en creux, comme intervenant en l'absence d'autres acteurs, pour pallier un manque. Les associations ont des vertus propres et ont une place à trouver et aux côtés des autres acteurs, une plus-value à apporter.

-> Penser que la structure suffit, que l'association est porteur automatiquement des qualités détaillées ci-après. Il n'y a pas d'unité autour du fait associatif, il y a aussi des enjeux de pouvoirs au sein des associations, toutes ne défendent pas l'intérêt général. De même, beaucoup de potentialités des associations ont besoins des moyens de se développer, car cela se travaille en interne, autour du projet de l'association.

Les associations sont :

- des acteurs économiques : elles sont créatrices d'activité sur les territoires (un euro investi = trois euros créés). Gouvernance économique locale : circuits courts et réinvestissement économique sur place.
- des lieux d'échange large, de création de lien social. Elles répondent aux attentes de vivre ensemble.
- les réserves de savoirs faire, de méthodes.
- des lieux d'expertise citoyenne.
- des générateurs d'idées. La spécificité associative : plus de liberté que des cadres institutionnels, espaces a priori ouverts, permet de dépasser des entrées sectorielles.
- des lieux d'éducation
- un potentiel d'innovations
- une capacité de réactivité, d'aller dans des endroits où les autres ne sont pas
- des lieux d'expression de convictions partagées. Elles regroupent des personnes qui partagent des préoccupations communes.
- des lieux de démocratie directe : ce sont des collectifs de personnes sans relation d'inégalité.
- une force de représentation (collectif de citoyens derrière donne légitimité à la parole, c'est celle d'un groupe)
- une fonction de « testeur », d'expérimentation, elles ont le droit à l'erreur.

Les modalités du partenariat associations/ pouvoirs publics

La co-construction entre pouvoir public et association passe par :

- l'interconnaissance (visite d'expérience, formation, partager une vision du territoire) et une confiance réciproque : très important et très amont.
- travailler ensemble sur des diagnostics partagés
- des temps de dialogue et de rencontres qui débouche sur des projets
- développer des habitudes de travail

Il est également nécessaire de mutualiser les pratiques entre associations, d'être de moins en moins dans des rapports de concurrence pour se consacrer aux enjeux de territoires communs. La mise en concurrence associative est aussi liée aux modes de financement.

Pourquoi la contractualisation ? Le partenariat association / collectivité locale doit s'inscrire dans la durée (pluriannuel), pour une meilleure efficacité de travail, un meilleur ancrage des projets. Il doit y avoir un partage des risques, un encouragement à l'expérimentation et donc un droit à l'erreur. Il faudrait pouvoir être évalué également sur les processus et pas uniquement des résultats. De même, il est essentiel de financer le projet associatif au-delà des projets.

Lorsque les collectivités nous voient arriver, elles pensent uniquement que l'on veut sauver nos emplois. Nous souhaitons associer les élus en dehors des demandes de financements. Nous sommes convaincus qu'en échangeant avec les élus sur nos problématiques, nous avancerons plus vite. Nous voulons rencontrer à la fois les services et les élus.

Nous souhaitons ouvrir ces partenariats avec d'autres acteurs que les collectivités (club d'entreprise, lycée technique, union de commerçants, recherche...)

Conclusion- Par Denis Lépicié, coprésident de l'AFIP

En conclusion de cette journée, je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement, aux noms de la FNCIVAM et de l'AFIP, les intervenants qui ont apporté leur regard, leurs éclairages sur la question des relations partenariales entre associations et pouvoirs publics. Je remercie aussi l'ADIR pour avoir alimenté et permis de diffuser cette réflexion par l'intermédiaire du dossier du dernier numéro de TRI. Je remercie également Aude Torchy qui a beaucoup œuvré pour la préparation et l'organisation de cette journée et pour sa contribution active avec Mélanie Théodore à l'animation des ateliers de cette après-midi. Je vous remercie enfin tous d'être venu réagir, témoigner, contribuer au débat autour de cette question des partenariats association-pouvoirs publics pour le développement rural.

Nous sommes partis du constat relativement alarmant de la réduction drastique des financements publics au secteur associatif intervenant dans le champ du développement agricole et rural. La suppression unilatérale de la ligne budgétaire d'animation rurale en 2008 et des agents mis à disposition dans nos structures a eu et continue à avoir de forts impacts sur nos structures. Dans le même temps, la généralisation de l'attribution de financement dans le cadre d'appels à projet et de contrats d'objectifs a redonné aux financeurs un rôle très important d'orientation de l'action des associations (les politistes parlent d'un pilotage de l'Etat à distance), rompant ainsi le contrat qui prévalait antérieurement basé sur la reconnaissance a priori par les financeurs de l'utilité sociale des associations et plus spécifiquement dans le cas de nos réseaux de leur contribution à l'innovation dans les modèles de production agricole et de développement des territoires ruraux.

Cette journée ne dément en rien ces constats partagés qui conduisent nombre de nos structures dans des situations économiques souvent difficiles, mais qui aussi limitent la reconnaissance et la portée de nos apports, de nos propositions dans le débat public et sans doute encore plus dans le débat parlementaire à l'occasion des grandes réformes (réforme de la PAC, Loi d'Avenir,...). Je note cependant tout au long de cette journée des signaux qui montrent, que dans ce contexte, des évolutions sensibles apparaissent :

Tout d'abord, la décentralisation conduit à un transfert partiel du financement associatif de l'Etat vers les collectivités locales,

Je note ensuite, le développement d'initiatives originales portées par des relations partenariales entre associations et collectivités permettant de traiter de sujets nouveaux ou de proposer de nouvelles manières d'agir. Je citerai l'exemple du réseau de sensibilisation des élus de Mayenne au développement durable animé par le Civam Synergies, ou bien de faire émerger une dynamique territoriale autour de l'agriculture dans l'agglomération urbaine de Besançon (cf. dossier Transrural Initiatives),

Je note enfin, que plusieurs initiatives tendent à montrer que les pouvoirs publics reconnaissent parfois être allés trop loin dans la logique d'appels à projet :

- L'initiative de la région Alsace en est très illustrative,
- L'étude en cours engagée par le CELAVAR sur le financement des têtes de réseau à la demande du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt témoigne d'une volonté de mieux comprendre et prendre en compte la diversité des contributions du secteur associatif.

Ces évolutions risquent de s'inscrire dans le moyen-long terme. Le partenariat entre associations et pouvoirs publics sont en effet une affaire de confiance réciproque entre une certaine stabilité des financements pour assurer un fonctionnement satisfaisant des associations et un engagement de nos associations à centrer leurs actions sur l'intérêt général et l'utilité sociale et le développement durable. Le contexte de forte pression sur les finances publiques dans les prochaines décennies ne présage pas d'embellies miraculeuses sur les financements pour le secteur associatif, mais on peut espérer revenir à un meilleur équilibre entre financement sur projet et financement de structure. A nous de savoir rendre plus lisible notre contribution originale et à nous organiser collectivement pour nous faire entendre. Les propositions des ateliers de cet après-midi contribueront à ce travail.

Nous veillerons avec la FNCIVAM à travailler dans ce sens au sein de nos réseaux, mais aussi dans les collectifs dans lesquels ces questions doivent être portées que sont les réseaux Inpact et le CELAVAR.

- SYNTHÈSE -

Constats / Difficultés
<ul style="list-style-type: none">- Il existe une vitalité associative forte, mais les bénévoles ont le sentiment d'un manque de reconnaissance. Nous peinons à renouveler les dirigeants.- Evolution des modes de financement des pouvoirs publics. Recul des relations directes entre associations et élus. Recours aux appels à projets ou à la commande publique. Instructions des dossiers lourdes à porter pour les structures.- Grandes difficultés des associations « historiques » et des têtes de réseaux à financer leurs activités, en particulier la vie associative.- Tensions générées par la décentralisation.
Les enjeux du partenariat associations / pouvoirs publics
<ul style="list-style-type: none">- Refonder le dialogue pouvoir publics/société civile.- Redonner du pouvoir à la proximité et répondre aux attentes en terme d'organisation et de vivre ensemble sur les territoires ruraux. Pour que les gens n' « habitent » pas les territoires ruraux, mais s'y investissent, s'y reconnaissent, aient envie d'y porter des projets ensemble.- Reconnaître les associations comme vecteurs de la démocratie. Les associations sont capables de produire de l'expertise citoyenne.- Reconnaître les associations comme acteurs de la transformation sociale. Laboratoires capable d'imaginer ce que peut être le développement rural durable demain. Les associations ont une capacité d'initiative. Dans l'invention citoyenne reposent les germes de la transformation sociale.
Propositions
<ul style="list-style-type: none">- Sécuriser le cadre des relations : contractualisation, convention triennale, charte d'engagement réciproque... Donner un socle solide, pour permettre de chercher d'autres financements.- Favoriser les relations directes collectivités/associations. Par exemple par la présence d'élus/agents à nos conseils d'administration.- Encourager l'expérimentation, donner le droit à l'erreur.- Favoriser les échanges inter-associations, éviter la mise en concurrence des structures (par des appels d'offre par exemple).- Soutenir les têtes de réseaux, comme moyen de représentation, mais aussi pour leur capacité d'entraînement.